

Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Loiret

# Info-REPRISE

Cette lettre dédiée aux futurs repreneurs apporte toujours plus d'informations...  
Retrouvez également «Info-reprise» sur notre site web !

**ZOOM SUR...**

## LE CAP ARTISANAT CREATION-REPRISE

Le Conseil régional du Centre, en concertation avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la région, propose, depuis mai 2011, un dispositif d'aide en faveur des créateurs et des repreneurs d'entreprises artisanales : le CAP Artisanat Création-Reprise.

### Secteurs d'activités concernés

La Région a défini des secteurs d'activités prioritaires :

- alimentaire,
- restauration (hors restauration rapide),
- métiers d'art,
- activités liées à l'éco-construction et aux énergies renouvelables,
- activité de production si l'entreprise s'engage dans une démarche de respect de l'environnement,
- artisanat de proximité (hors ambulance et taxi) dès lors qu'il s'agit de la dernière activité dans le secteur concerné (commune de moins de 2 000 habitants et zone de chalandise inférieure à 5 000 habitants),
- commerce de première nécessité : café-pressé, épicerie, station service (s'il s'agit du dernier commerce de la commune dans l'activité concernée).

### L'aide

Le taux d'intervention de la Région ne peut dépasser 40 % des investissements éligibles avec un montant d'aide de 5 000 € minimum et de 40 000 € maximum. Cette aide est attribuée sous forme de subvention dans la limite de 10 000 €. Le complément est versé sous forme d'avance remboursable sans intérêt ni garantie.

Le remboursement s'étale sur 5 ans après un différé de 2 ans. Le montant global de l'aide ne peut être inférieur à 5 % du plan de financement global.

### Les investissements éligibles

Plusieurs investissements sont concernés par ce dispositif : travaux d'aménagements, acquisition de matériel, outillage, rachat de parts sociales ou d'actions, frais de recherche et de développement, coût des brevets.

### Les conditions d'éligibilité

Le demandeur doit remplir certaines conditions pour déposer un dossier CAP Artisanat Création-Reprise :

- détenir un CAP ou 3 années d'expérience professionnelle dans l'activité concernée,
- créer ou reprendre une entreprise sur la région Centre pour la première fois,
- disposer d'un apport personnel de 5 000 € minimum,
- obtenir un financement bancaire (prêt à long ou moyen terme) représentant au moins 20 % du plan de financement global,
- produire un diagnostic hygiénoscopique en cas de reprise d'une entreprise alimentaire,
- déposer son dossier auprès du Conseil régional du Centre dans les 6 mois qui suivent l'immatriculation de son entreprise.

*La constitution du dossier est réalisée par votre CMA.  
Le Conseil régional du Centre assure, quant à lui, son instruction.*

### TÉMOIGNAGES DE GÉRANTS D'ENTREPRISE

#### Fabrice Massonnière | SARL Laboratoire Massonnière

Prothèse dentaire

*" L'aide de la région Centre m'a permis de réduire mon endettement bancaire et de débiter ainsi plus sereinement mon activité. J'ai pu acquérir du matériel performant nécessaire pour proposer des prestations et des produits de qualité à mes clients. "*

#### Ludovic Brisse | Société LB Charue

Sciage de Bois

*" Le CAP Artisanat Création-Reprise m'a soutenu dans le cadre du rachat de la scierie qui compte aujourd'hui 6 salariés. Ce dispositif s'est avéré un véritable appui au financement de mon projet. "*

» + d'infos : CMA du Loiret  
Développement économique | 02 38 68 08 68



Opération réalisée avec le soutien financier du Conseil régional du Centre, du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre de l'Objectif « Améliorer la compétitivité des PME », de l'Etat et du Conseil général du Loiret.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIRET  
28 rue du Faubourg Bourgogne - CS 22249 - 45012 ORLEANS CEDEX 1  
Tél. 02 38 68 08 68 - Fax 02 38 54 66 76 - [www.cm-45.fr](http://www.cm-45.fr)



## Votre CMA vous informe !

### > Comment obtenir la qualité d'Artisan et le titre de Maître Artisan ?

Des titres spécifiques au secteur de l'artisanat qui valorisent votre savoir-faire et qui vous démarquent des concurrents : la qualité d'Artisan et le titre de Maître Artisan.

La qualité d'Artisan est reconnue de droit par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat aux chefs d'entreprises individuelles ou aux dirigeants de sociétés qui sont :

- soit titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP) dans le métier,
- soit titulaires d'un titre homologué de niveau V dans le métier exercé ou dans un métier connexe,
- soit immatriculés au Répertoire des Métiers depuis plus de 6 ans.

La qualité de Maître Artisan peut être attribuée aux chefs d'entreprises ou dirigeants de société :

- possédant 2 ans de pratique professionnelle dans leur métier et titulaires d'un Brevet de Maîtrise (ou d'un diplôme équivalent avec des connaissances en gestion et en psychopédagogie comparables à celles du BM),
- ou immatriculés au Répertoire des Métiers depuis plus de 10 ans et

participant à des actions de formation ou de promotion de l'artisanat.

Dans le 1<sup>er</sup> cas, la qualité est délivrée par le Président de la CMA du Loiret et dans le 2<sup>ème</sup>, l'artisan doit transmettre sa demande à la commission régionale de qualification.

- >> + d'infos : **Charline BERTHIER**
- au **02 38 62 99 96**
- ou **c.berthier@cma-loiret.fr**



### > Les Rencontres Business & Co

Vous avez repris une entreprise, vous souhaitez élargir votre réseau professionnel, développer vos opportunités d'affaires et augmenter vos ventes. Participez aux prochaines Rencontres Business & Co !

Le concept : des opportunités de contact avec plusieurs chefs d'entreprises à connaître (quelques minutes pour présenter son activité, son savoir-faire et ses qualités professionnelles).



- >> + d'infos : **Isabelle VIAL** | **02 38 62 99 97** ou **i.vial@cma-loiret.fr**

## A vos agendas !

### STAGE « PARCOURS À LA CRÉATION-REPRISE ET À LA GESTION D'ENTREPRISE »

> 16 février au 3 avril

### STAGES DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION

ORLÉANS >

- 5 au 9 janvier
- 19 au 23 janvier (stage pour AE)
- 2 au 6 février
- 16 au 20 février (stage pour AE)

MONTARGIS >

- 12 au 16 janvier
- 9 au 13 février

+ d'infos : Pôle accueil

02 38 68 08 68 ou [accueil@cma-loiret.fr](mailto:accueil@cma-loiret.fr)

## Vous envisagez de reprendre une entreprise !

Nos conseillers vous reçoivent sur rendez-vous, contactez-les...

>> **Montargis-Gien**

**Patrick RABIN** - ☎ 02 38 98 88 99 - [p.rabin@cma-loiret.fr](mailto:p.rabin@cma-loiret.fr)

>> **Orléans-Pithiviers**

**Activités alimentaires :**

**Stéphane CADEAU** - ☎ 02 38 62 99 93 - [s.cadeau@cma-loiret.fr](mailto:s.cadeau@cma-loiret.fr)

**Autres activités :**

**Marylène LÉBOUCQ** - ☎ 02 38 62 99 90 - [m.leboucq@cma-loiret.fr](mailto:m.leboucq@cma-loiret.fr)

Vous recherchez une entreprise à reprendre, n'hésitez pas à consulter nos annonces sur les sites :

- >> [www.transartisanat.com](http://www.transartisanat.com)
- >> [www.bnoa.net](http://www.bnoa.net)
- >> [www.1001-opportunités.fr](http://www.1001-opportunités.fr)